

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

12 janvier 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 9

N° 1281 /2016

Objet :

Indemnité pour
élections

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Ayant donné pouvoir à Monsieur ROUSSINET, le Maire : Madame SOURDET Joëlle

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Conformément aux délibérations précédentes, Considérant que les élections demandent un temps de présence supplémentaire et un surcroît de travail pour la secrétaire, le Maire propose au Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie, adjointe administratif de 1^{ère} classe, bénéficie d'une indemnité forfaitaire de 84.40€ pour chaque tour d'élection. Cette dernière sera versée pour travaux faits.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 19 janvier 2016.

Par délégation,

M. MENISSIER
1^{ère} adjointe